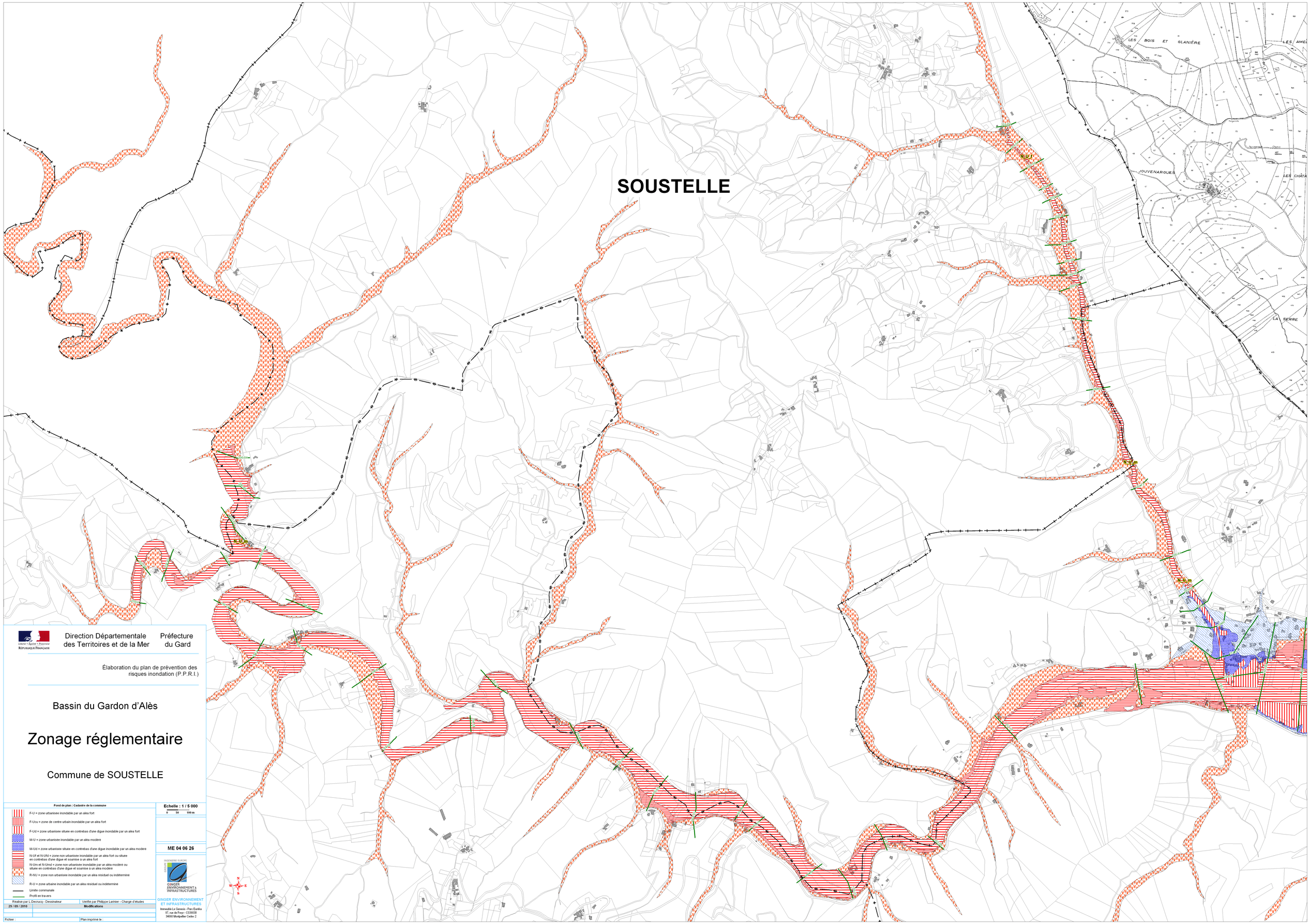

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Préfecture du Gard

Élaboration du plan de prévention des risques inondation (P.P.R.I.)

Bassin du Gardon d'Alès

Zonage réglementaire

Commune de SOUSTELLE

Fond de plan : Cadastre de la commune

- F-U = zone urbanisée inondable par un aléa fort
- F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
- F-Ud = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa fort
- M-U = zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- M-Ud = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa modéré
- N-Uf et N-Ufd = zone non urbanisée inondable par un aléa fort ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa fort
- N-Um et N-Umd = zone non urbanisée inondable par un aléa modéré ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa modéré
- R-NU = zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- Limite communale
- Profil en travers

Echelle : 1 / 5 000

0 50 100 m

ME 04 06 26

INGÉNIERIE EUROPE
GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES

GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES
Immeuble Le Genesis - Parc Euréka
97, rue de Freyr - CS36038
34000 Montpellier Cedex 2

Réalisé par L.Decrucq - Dessinateur	Vérifié par Philippe Larinier - Charge d'études
29 / 09 / 2010	Modifications
Fichier :	Plan imprimé le :